Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 57 (1928)

Heft: 9

Rubrik: La retraite pour instituteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LVIIme ANNÉE. N° 9. 1er JUIN 1928.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. — Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique,* Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1er doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à *M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg. Compte de chèque IIa 153.*

*Le **Bulletin pédagogique** et le **Faisceau mutualiste** paraissent le 1er et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du **Bulletin** et 5 du **Faisceau**.*

SOMMAIRE. — *La retraite pour instituteurs. — M. Python et les Entreprises électriques. — Comptabilité. — Examens pour l'obtention du brevet de capacité. — Programme de chant pour les écoles primaires 1928-1929. — Liste des cours de gymnastique en 1928. — Catalogue de la bibliothèque du Musée pédagogique. — Gratuité de l'enseignement.*

La retraite pour instituteurs

Une retraite est toujours une insigne grâce de Dieu. Elle l'est surtout lorsque les instructions sont adaptées très exactement aux nécessités spirituelles d'un état bien déterminé, d'un public particulier, car chaque situation comporte ses tentations, ses besoins, ses croix, ses consolations et ses ressources aussi.

La vocation de maître d'école offre ses dangers, ses difficultés, ses peines, comme toutes les autres et plus que les autres. Plus que toutes les autres, celle du sacerdoce exceptée, elle endosse une redoutable responsabilité. L'instituteur a « charge d'âmes ». Dieu lui demandera compte de ce qu'il a fait, non seulement des talents d'intelligence et de cœur des enfants qu'il lui a confiés, mais des âmes rachetées à un si haut prix, le sang du Christ, donc infiniment précieuses. S'il est préférable d'être jeté dans la mer une pierre au cou que d'encourir la condamnation divine pour avoir scandalisé une fois un petit, que sera donc cette condamnation, si nous l'avons mal formé pour la vie, ou, ce qui revient au même, si nous ne l'avons pas formé du tout ?

Aussi bien, est-il indispensable de s'arrêter une fois ou l'autre, au cours de sa carrière, de revenir sur sa vie, de réfléchir à ce que l'on a fait, de se remémorer ce qu'on aurait dû faire et de tirer, au vu du balancement du compte, des résolutions pour l'avenir. Des encouragements aussi. Une notion plus claire, plus exacte de son devoir.

Cet arrêt, cet examen, ce réconfort, la retraite vous présente tout cela. Aussi l'on peut espérer que bon accueil sera fait à l'invitation que le Comité de la Société fribourgeoise d'éducation adressera aux instituteurs dans le courant de la première quinzaine de juin.

Les jeunes surtout. Ils sont sortis pleins d'ardeur de l'Ecole normale. Ils ont pensé réaliser avec énergie et succès l'idéal de l'éducateur qu'ils avaient conçu dans leurs années de formation. Ceux-là ont plus que d'autres besoin de voir où ils en sont et ce que sont devenues leurs résolutions, de retremper peut-être un courage que de premières difficultés, de premières défaillances aussi, ont quelque peu diminué.

Tous trouveront à l'Ecole normale une bien cordiale hospitalité.

* * *

Il y a, sauf erreur, trois ans, la *Société des Instituteurs catholiques de la Suisse allemande* lançait une souscription parmi ses membres, afin de constituer un fonds pour les retraites spirituelles destinées au personnel enseignant. Le résultat en fut très réjouissant... pour eux.

Nous avons, nous aussi, un commencement de fonds, bien modeste, mais réel. M. le directeur Dessibourg avait légué à la Direction de l'Instruction publique la somme de 300 fr., en guise de redevance pour sa sépulture dans l'église de Hauterive. M. Python a voulu que cet argent restât, sous la dénomination de *Fonds Jules Dessibourg*, comme un premier apport au fonds fribourgeois des retraites pour instituteurs. Un don de 200 fr. porta la somme primitive à 500 fr. Les participants aux exercices spirituels de 1925 ont versé quelques souscriptions volontaires qui ont produit 110 fr. Nous souhaiterions que ceux de 1928 ne restassent pas en arrière. Et si l'un ou l'autre des maîtres formés à l'Ecole normale a l'avantage de pouvoir disposer, sur ses vieux jours, de quelque montant pour les bonnes œuvres, dans un testament auquel il songe, qu'il se souvienne de ce fonds pour les retraites spirituelles pour instituteurs. Quelle institution mérite mieux sa sympathie que justement celle qui représente le réconfort et l'enrichissement surnaturels de ceux qui sont, professionnellement, ses amis et ses frères, sa famille. Dieu se montre bon débiteur. Il saura rendre ce qui lui a été prêté. Il fera participer le donateur, en multipliant par cent, à la récompense due au bien procuré par ces retraites à ceux qui, nous l'espérons, continueront d'y prendre part, au cours des années, et, souhaitons-le, des siècles.